

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 'Lou Plantié'**  
**COMMUNE DE MAILLANE.**

**REGLEMENT INTERIEUR ANNEE Scolaire 2018/2019**

**PRESENTATION :**

L'ALSH « Lou Plantié » a été déclaré à la Direction Départementale Jeunesse et Sports sous le N°0130354 CL000118 et N°0130354AP000118-E01. Il est en partie financé par la CAF des Bdr. Il fonctionne durant les vacances scolaires de la Toussaint (du 22 au 31/10/2018), d'Hiver (du 11 au 22/02/2019), de Pâques (du 8 au 19/04/2019) et d'Eté (8/07 au 14/08/2019) ainsi que pour tous les temps périscolaires de l'école Frédéric Mistral (étude du matin, temps du repas, étude du soir) et le mercredi.

**LIEU :** - ALSH Lou Plantié : GROUPE SCOLAIRE FREDERIC MISTRAL - Rue Notre Dame à MAILLANE  
Tél : 04.90.95.72.11 ou 07.76.34.54.76  
- Espace Jeunes : 2° étage Le Roudoulet - Cours Jeanne d'Arc  
Tél : 04.32.61.08.14 ou 07.76.34.54.76  
Mail : espacejeunesmaillane@orange.fr

**PUBLIC CONCERNE :**

Les enfants de **2 ans à 11 ans scolarisés** à Maillane dans l'une des deux écoles ainsi que les adolescents de **12 à 17 ans**. Les enfants scolarisés à l'extérieur et ceux des communes avoisinantes sont acceptés. Un tarif « extérieur » leur sera appliqué. Cependant, les enfants «Maillanais» seront prioritaires sur la 1° semaine d'inscriptions.

L'ALSH « Lou Plantié » pourra accueillir 210 enfants.

**INSCRIPTIONS :**

Pour une première inscription dans l'année, un dossier complet doit être rempli.

Le dossier d'inscription est à retirer à l'Espace Jeunes ou téléchargeable sur le site de la commune ([www.maillane.fr](http://www.maillane.fr)). Il comprend les pièces suivantes :

- N° d'allocataire CAF, MSA ou autre organisme (Photocopie document CAF, MSA, etc).
- Photocopie de l'attestation de la carte Vitale
- Une attestation d'assurance certifiant que l'enfant est bien assuré pendant les périodes **extra-scolaires** (l'assurance scolaire ne couvrant pas les périodes de fréquentation du centre de loisirs)
- Les grilles d'inscription dûment complétées
- La fiche de renseignements médicaux (UNE par enfant)
- Photocopie des vaccinations à jour
- Photo d'identité
- 5 € d'adhésion par année scolaire (T-shirt du centre aéré fourni)

Pour les enfants ayant déjà fréquenté le Centre au cours de l'année, un dossier simplifié sera rempli

- **Organisations ALSH Extra scolaires :**

**-Vacances (Hiver, Printemps, Eté et Automne):**

**Horaires:** De 7h30 à 18h

=>**Heures d'arrivée :** Le matin de 7h30 à 9h  
L'après-midi de 13h à 13h30

**ATTENTION :** les inscriptions se font à la journée ou à la semaine.

=>**Heures de départ :** De 17h à 18h.

**-Mercredi:**

**2 possibilités :**

Le matin et/ou l'après-midi (avec ou sans repas, un goûter est servi dans l'après-midi)

**Horaires:** De 7h30 à 18h

=>**Heures d'arrivée :** Le matin de 7h30 à 9h ; A midi : 11h50 à 12h et L'après-midi de 13h à 13h30.

**ATTENTION :** les inscriptions se font au mercredi ou au mois pour les après-midi et au semestre pour les matins.

- **Organisations ALSH Périscolaires (Ecole Frédéric Mistral):**

**-Etude du matin :**

**Horaires: De 7h30 à 8h50 les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis**

Arrivées échelonnées, accueil, surveillance, animation. Inscription au préalable à l'espace jeunes.

(Fermeture du portail de l'accueil du matin à 8h45. Les parents doivent accompagner les enfants de maternelle jusqu'à la salle d'accueil)

**-Temps du repas :**

**Horaires: De 12h à 13h20 les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis**

Accueil, Surveillance, Animation. Inscriptions aux repas en Mairie mais adhésion à l'ALSH obligatoire.

**-Etude du soir :**

**Horaires: De 16h30 à 18h les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis**

Surveillance, Animation. Inscription au préalable à l'espace jeunes

(Tarif Etudes matin et soir: de 16 € à 20 € par semestre).

**LES INSCRIPTIONS SE FERONT UNIQUEMENT A L'ESPACE JEUNES. LE PAIEMENT SE FAIT À L'INSCRIPTION, AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE SAUF CAS EXCEPTIONNEL (sur justificatif et à partir du 3° jour d'absence).**

**DOSSIER MEDICAL- MALADIE**

Les enfants doivent être à jour de toutes les vaccinations obligatoires.

Les médicaments administrés à l'enfant devront obligatoirement l'être sous couvert d'un Projet d'Accueil Individuel (PAI) et d'une prescription médicale (ordonnance).

En cas d'accident ou de problème médical, le responsable de l' ALSH prendra contact avec la famille, le médecin ou les services d'urgence.

**VETEMENTS-OBJETS PERSONNELS**

Les enfants doivent avoir une tenue correcte et adaptée aux activités.

L'ALSH n'est pas responsable des vêtements ou objets perdus, volés ou détériorés. Les enfants ne devront apporter ni objet précieux (bijoux, jeux électroniques,...) ni argent.

Les enfants devront respecter le matériel mis à leur disposition. Les parents seront pécuniairement responsables en cas de détérioration volontaire.

**RECOMMANDATIONS**

Une conduite correcte est exigée de la part des adhérents de l'ALSH Lou Plantié.

Il est recommandé d'une façon générale, d'adopter un comportement sociable et respectueux envers l'équipe d'animation (responsables, animateurs, intervenants) et l'ensemble des adhérents.

**EQUIPE D'ANIMATION**

L'équipe d'animation s'engage à faire respecter ce présent règlement ainsi qu'à veiller à la sécurité des adhérents, dans la limite de ces compétences.

**SANCTIONS**

En cas de manquement caractérisé aux règles de la bienséance ou d'inobservation du présent règlement intérieur, les sanctions prévues sont les suivantes :

- Réprimande au mineur.
- Avertissement par lettre adressée aux parents.
- Renvoi temporaire.
- Radiation définitive du mineur

**DIVERS**

Les enfants pourront être pris en photo ou filmés dans le cadre de l' ALSH et les images pourront être utilisées et éventuellement diffusées sans but lucratif (bulletin municipal, montage vidéo de fin d'année, presse).

**POUVOIR DECISIONNAIRE**

L'équipe municipale, représentée par M Suppo, Maire de Maillane, est dotée d'un pouvoir décisionnaire sur l'ensemble de l'ALSH.